

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60598-2-23

1996

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2000-05

Amendement 1

Luminaire –

**Partie 2-23:
Règles particulières – Systèmes d'éclairage
à très basse tension pour lampes à filament**

Amendment 1

Luminaire –

**Part 2-23:
Particular requirements – Extra low voltage
lighting systems for filament lamps**

© IEC 2000 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34D: Luminaires, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34D/548/FDIS	34D/554/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 10

23.6.1 c)

Remplacer le point c) par ce qui suit:

- c) que les conducteurs supports de différents systèmes d'éclairage très basse tension doivent être montés de telle sorte qu'ils ne puissent pas entrer en contact entre eux, lorsque cela est possible.

23.7.1

Remplacer le texte existant du paragraphe 23.7.1 par ce qui suit:

L'ensemble complet du système d'éclairage très basse tension, tel qu'il est délivré par le fabricant, doit être complet, y compris le transformateur/convertisseur. Le secondaire du système d'éclairage très basse tension doit satisfaire aux prescriptions de la TBTS.

La conformité est vérifiée par montage en utilisation normale, inspection et réalisation des mesures et essais requis par cette partie de la CEI 60598.

23.7.4

Remplacer, à la page 12, le texte du deuxième alinéa par ce qui suit:

La conformité est vérifiée en appliquant, à 90° par rapport aux conducteurs, au point médian d'une portée maximale, une charge égale à cinq fois le poids des lampes et des luminaires fournis avec le système, avec une charge minimale de 10 kg, appliquée simultanément aux deux conducteurs, pendant une durée de 1 h. Après l'essai, la charge est enlevée et le fléchissement ne doit pas dépasser 10 % de la distance entre les conducteurs supports, mesurée avant l'application de la charge.

23.7.5

Remplacer le premier alinéa par ce qui suit:

Les connecteurs du luminaire doivent être capables de supporter cinq fois la masse des luminaires (lampes comprises) sans déformation permanente.